

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

CANTON D'ILLIERS-COMBRAY

**COMMUNE DE PONTGOUIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**

du

**jeudi 8 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi huit octobre à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 2 octobre 2020, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRIESSE, Maire de Pontgouin.

**Étaient présents** : Mmes HUET Anne-Sophie, MASSELUCCI Sylvie, MOURANT PERINO Mélanie, LABONNE Fanny, CHAUVIN Cindy, FOSSIER-KUN Iris

M. DELEMOTTE Luc, FRIESSE Jean-Claude, RIQUE Marcel, LAUBY Michel,

**Absents excusés** : GERMOND Joëlle, SOUCASSE Bruno, BESNARD David, LEVEAU Jean-Pierre, POUICIN Nicolas

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : Marcel RIQUE

**Présents : 10 – Représentés : 0 – votants : 10**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2020,
- Présentation de la société ASSO : débitmètre et son canal de comptage pour la station d'épuration,
- Création de 6 postes d'assistants d'enseignement artistique
- Assujettissement à la TVA du budget de l'eau
- Nomination d'un représentant de la commune pour les conseils de discipline du Château des Vaux
- Décision Modificative du montant de la participation au SIRP
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Vote des travaux de PMR d'accès à la bibliothèque
- Rénovation du city-stade
- Travaux de couverture de plusieurs bâtiments communaux
- Achat d'un broyeur multi-végétaux
- Questions diverses

Secrétariat de la séance : Monsieur Marcel RIQUE est élu à l'unanimité secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2020.

M. RIQUE pense que les questions diverses ne sont pas assez développées, notamment pour l'actualité de la rue du Moulin à Tan et concernant la suite à donner au trafic de voiture au hameau Champ.

Le compte rendu est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette délibération concerne le vote de la location et du montant du loyer de l'épicerie à M. JAOUANI.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération.**

### **Délibération 2020 47 - Vote du montant du loyer de l'épicerie à M. JAOUANI**

M. le Maire évoque le bail à signer avec M. JAOUANI Brahim pour la reprise de l'épicerie communale.

La location sera établie pour la boutique et l'appartement pour un montant de 200 € mensuel à terme échu.

La première année sera dispensée de loyer. Le loyer sera dû au premier jour du mois suivant la première année de la signature du bail.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant de la location et du loyer à 200 € par mois.**

**Délibération 2020 48 - Commande pour la fourniture et la pose d'un débitmètre et son canal de comptage pour la station d'épuration.**

La société Asso nous fait une présentation de la station d'épuration de la commune de Pontgouin et nous informe des problèmes rencontrés. Les conseillers municipaux remarquent que beaucoup de déchets sont récoltés sur le dégrilleur et qu'il serait utile d'informer les administrés de la nécessité de faire attention à ce qu'ils jettent dans leurs toilettes, notamment les lingettes, qui sont présentées comme biodégradable mais qui ne le sont pas instantanément et qui de ce fait, sont récoltés dans le dégrilleur de la station.

Il apparaît que la quantité des eaux claires est trop importante par rapport au nombre d'habitants raccordés, ce qui entraîne une très importante consommation d'électricité et l'usure prématurée du matériel. Afin de permettre d'identifier les facteurs responsables de ce dysfonctionnement, et suite aux conseils de la société qui gère la station d'épuration de la commune, il apparaît indispensable de se munir d'un débitmètre. De plus, le débitmètre est désormais obligatoire pour une commune de la taille de Pontgouin.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la mise en place d'un débitmètre et son canal de comptage sur la sortie de la station d'épuration.

Le devis proposé par la société Asso s'élève à 8 963.41 € HT, soit 10 756.10 € TTC.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la commande pour la fourniture et la pose d'un débitmètre et son canal de comptage pour la station d'épuration.**

**Délibération 2020 49 - Création de 6 postes d'assistants d'enseignement artistique - Annule et remplace les délibérations 2017-06-02-1 et 04 07 2018**

Le Maire rappelle que la commune de Pontgouin emploie 6 professeurs pour l'école de musique. Les heures de chacun ayant été modifiées cette année, il convient de modifier les délibérations prises antérieurement.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer, à compter du 9 octobre 2020 :**

- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 4h00 par semaine, échelon 1.**
- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 6h00 par semaine, échelon 1.**
- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 9h30 par semaine chacun, échelon 1.**
- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 15h30 par semaine, échelon 5.**
- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 10h30 par semaine, échelon 1.**
- \* un poste permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B), à 5h00 par semaine, échelon 1.**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

**Délibération - Assujettissement à la TVA du budget de l'eau**

Après recherche, une délibération de 2015 a été retrouvée dans les archives nous permettant de ne pas délibérer ce soir de l'assujettissement à la TVA pour le budget de l'eau.

**Délibération 2020 50 - Nomination d'un représentant de la commune pour les conseils de discipline du Château des Vaux**

Le conseil municipal de la commune de Pontgouin

Considérant les nouvelles élections du conseil municipal, il convient de nommer un nouveau représentant de la commune pour les conseils de discipline du château des Vaux

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :**

**- Iris FOSSIER-KUN**

**Délibération 2020 51 - Décision modificative du montant de la participation au SIRP**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative concernant le budget communal. Le montant prévu à l'article 6554 (initialement prévu de 180 000 €) est insuffisant, suite au vote du Budget Primitif du SIRP Pontgouin-Le Favril. Il manque 5 902 €.

Il propose les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

6417 : - 2 000 €

022 : - 1 402 €

60633 : -1 000 €

6232 : - 1 500 €

Dépenses de fonctionnement

6554 : + 5 902 €

La majorité des conseillers pense que la somme manquante au budget du SIRP est dû à l'achat de matériel informatique et de logiciel pour lesquels les représentants de la commune au SIRP se sont opposés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre, ne valide pas cette décision modificative.**

**Délibération 2020 52- Adhésion à la fondation du patrimoine**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la fondation du patrimoine afin d'aider à lancer des travaux, restaurer, former à des métiers et rouvrir des lieux culturels au public. Cette fondation a également versée des subventions à la commune lors de certains travaux.

L'adhésion à cette fondation est de 120 € pour une commune de moins de 2 000 habitants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'adhésion à la fondation du patrimoine.**

**Délibération 2020 53 - Vote des travaux de PMR d'accès à la bibliothèque**

Monsieur le Maire souligne l'obligation qui nous est faite de faire un accès handicapé pour tous les bâtiments publics.

Des travaux supplémentaires ont été demandés pour l'accès PMR de la mairie. (béton désactivé sur les trottoirs). Ce devis s'élève à 2 200 € TTC.

En ce qui concerne la bibliothèque municipale, après étude, l'accès PMR ne peut se faire qu'à l'arrière du bâtiment, dans le parc du presbytère.

Une fenêtre sera agrandie pour faire une porte d'accès. Une porte normalisée avec vitrage retardataire d'effraction sera posée. L'accès se fera par une allée en béton désactivé depuis la rue Saint Jean.

Monsieur le Maire soumet les devis à l'approbation du Conseil :

MB construction pour la maçonnerie : 10 205 € HT soit 12 246 € TTC

2 devis pour la porte d'entrée :

- Abaq : 4 486.71 € HT soit 5 384.05 € TTC

- Dordain : 3 695.38 € HT soit 4 434.45 € TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le devis de MB construction pour la maçonnerie, pour un montant de 10 205 € HT et choisit le devis de Dordain pour la porte d'entrée pour un montant de 3 695.38 € HT.**

#### Délibération 2020 54 - Rénovation du city-stade

Monsieur le Maire laisse la parole à M. RIQUE qui s'est proposé de démarcher plusieurs sociétés afin de proposer plusieurs devis pour le remplacement du sol du City-stade.

**Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour le devis de la société EUROSYNTEC, fabricant RESISTAN TS de type granulats EPMD 12 mm pour un montant de 19 277 € HT, soit 23 132 € TTC.**

#### Délibération 2020 55 - Travaux de couverture de plusieurs bâtiments communaux

Monsieur le Maire, après avoir exposé les sommes restantes aux chapitres concernés, présente plusieurs devis concernant des travaux de couverture de plusieurs bâtiments communaux établis par la société LEROY ET VINCENT.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des travaux de couverture de l'église, pour un montant de 1 070,88 € HT, soit 1 285.06 € TTC et des travaux de couverture pour la bibliothèque pour un montant de 1 667.83 € HT, soit 2 001.40 € TTC.**

#### Achat d'un broyeur multi-végétaux

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acheter un broyeur multi-végétaux pour la commune. La commune dispose actuellement d'un petit broyeur, mais qui n'est pas adapté aux besoins des agents techniques.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide reporter cette délibération.**

#### Questions diverses

- Mme HUET demande à faire un zonage pour la distribution des flyers. Le Maire lui répond qu'effectivement, il faudra le faire, peut être en commission communication.

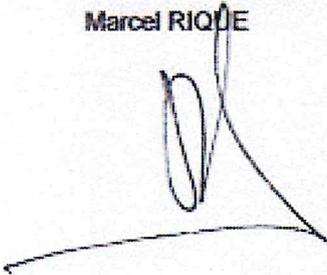
- M. le Maire informe que des fournitures demandées lors de la commission patrimoine vont être achetées pour l'entretien de l'église.

- M. le Maire fait part des remerciements que la commune a reçu concernant les subventions attribuées au FAG et au comité de jumelage.

- M. le Maire informe également qu'il est envisagé de changer les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Le secrétariat serait fermé le mercredi, mais ouvert le matin et l'après midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Mme HUET et Mme CHAUVIN sont contre cette modification, ne pouvant se déplacer en mairie que le mercredi matin. Mme HUET pense que les gens qui travaillent ne pourront plus venir si la mairie est fermée le mercredi matin. Mme CHAUVIN demande si les horaires d'ouverture doivent passer en délibération, le Maire lui répond que non, il s'agit d'un arrêté donc d'une décision du Maire. Le Maire précise qu'actuellement la mairie n'est ouverte que 5 fois 3 heures dans la semaine seulement le matin. Il s'agirait la d'ouvrir 4 fois par semaine le matin et l'après-midi, l'amplitude horaire serait donc plus importante. Il est demandé de faire un sondage auprès des administrés.

La séance est levée à 23h35.

Le secrétaire de séance  
Marcel RIQUE



M. le Maire  
Jean-Claude FRIESSE

